Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Bourg-Nouvel (le) - Tome I

Bourg-Nouvel (le), c^{on} et arrond. de *Mayenne-Est* (8 kil., S.-E.) à 31 kil. de Laval. — *Burgum Novellum,* 1204 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 21). — *Molta de Burgo Novello,* 1205 (Ibid., p. 27, 38). — *Le Bourt Novel,* 1284 (Arch. de la S., H. 386). — *Curia de Burgo Novo,* 1306 (Cart. de Méral). — *La paroisse de Bourc Nouvel,* 1312 (Bibl. nat., fds. fr., 8 736). — *Nostre court de Borg Novel,* 1319 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 262). — *Nostre court du Bourt-Nouvel ; S. Regis ad causas de Burgonovo,* 1385 (Cart. de Saint-Victeur, p. 223). — *Aula regia Pagi Novelli,* 1405 (Tit. de la fab. de la Chapelle-Rainsouin). — *Court du Bourg-Nouvel,* 1413 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 275). — Bourgnouvel, vill., chapelle à l'O., croix sur la route vers Belgeard *(Jaillot).*

Géologie. — « Granulite avec filons de diabase ». D.-P. Œ.

Le territoire, occupé dans sa partie S. par la forêt de Bourgon, où l'on relève des cotes de 170 m., déverse de ces hauteurs ses eaux dans l'Aron par trois affluents coulant du S. au N. ; deux forment les limites E. et O. ; le troisième, né au centre de la commune, passe au village de Belgeard (120 m.). Le bourg, assez central, forme une large rue aux maisons espacées le long de la route de Montourtier à Mayenne. Les constructions neuves, église, écoles, et de rares habitations particulières s'y marient à d'antiques logis du XV^{e} et du XVI^{e} s., dont quelques-uns ne sont pas sans caractère. — Une voie-ancienne venant de Montsûrs abordait le Bourg-Nouvel du S. au N. ; Jaillot fait passer au Bourg-Nouvel et à Belgeard une route d'Évron à Mayenne, dirigée par Mézangers et le château de Bourgon. Actuellement, le bourg, par des chemins vicinaux et d'intérêt commun, est relié avec Jublains (5 kil., E.) ; Montourtier (6 kil., S.) ; Commer (7 kil., O.) ; Moulay (7 kil., N.-O.) ; Mayenne (8 kil., N.-O.) ; Aron (5 kil., N.)

Superficie. 1 301 hect., cadastrée en 1828 par M. Trouessard. Miroménil y comptait 15 métairies, où l'on cultivait le blé, l'avoine et le sarrasin, beaucoup de landes, — ou plutôt *de bois,* car ils couvrent encore un tiers du territoire, — et le reste en fond médiocre. Pour les besoins de leur cause, les habitants, réclamant en 1543 la création de foires locales, font valoir que « ledit lieu est situé en bon et fertile païs et sus chemin passant, hanté et fréquenté de plusieurs gros marchans et autres ». Ils ajoutent qu'à l'occasion des guerres, « le pays a esté destruit et ruisné, ensemble les habitants d'icelluy pillés et saccagez ».

Population : Moyenne des naissances : 22, de 1643 à 1654 ; — 28, de 1700 à 1710 ; — 121 feux en 1696 ; — 109 feux en 1698 ; — 116 feux en 1700 ; — 92 feux en 1715 ; — 453 hab. en 1726 ; — 109 feux en 1732 ; — de 350 à 400 communiants en 1760 ; — 600 hab. en 1803 ; — 624 hab. en 1821 ; — 644 hab. en 1831 ; — 650 hab. en 1841 ; — 587 hab. en 1851 ; — 630 hab. en 1861 ; — 621 hab. en 1871 ; — 621 hab. en 1881 ; — 543 hab. en 1891 ; — 502 hab. en 1898, dont 200 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 44 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 32 fermes en 1843. En dépendent : Belgeard, 59 hab. ; — l'Aubrière, 45 hab. ; — Brives, 17 hab. ; — la Fouassière, 16 hab.

Bureau de poste de Mayenne. — *Perception* d'Aron.

Foires. — Par ordonnance donnée à Fontainebleau, au mois de janvier 1543, François I^{er}, à « l'humble supplication de ses bien chers les habitans de Bourgnouvel, » créa quatre foires : le premier mardi de carême,

les premiers mardis des mois de mai, d'août et d'octobre et un marché chaque semaine, le mardi ; voulant « que tous marchans et autres fréquentans foires et marchez y puissent aller et jouir des privilèges, franchises et libertés et que les supplians puissent édifier halles, loges et extaulx. » — Deux foires seulement sont signalées en 1752 : le 1er mai et le premier mardi d'octobre ; quatre en 1799 : le 13 vendémiaire, le 11 ventôse, le 15 floréal et le 19 thermidor. — Foires actuelles : le premier mardi de carême, les premiers lundis de mai, d'août et d'octobre.

Paroisse. — Le Bourg-Nouvel a remplacé Belgeard comme centre de la paroisse et de la commune, depuis 1876. Toutefois la nouvelle de cette modification n'est encore arrivée ni à la chancellerie de l'évêché ni aux diverses administrations civiles, qui continuent de nommer des curés, des maires et des instituteurs à Belgeard. La *paroisse* était autrefois de l'archidiaconé de Laval, du doyenné d'Évron, de l'élection, du ressort judiciaire et du grenier à sel de Mayenne ; — de la mission de Mayenne, en 1797 ; — du district de Mayenne et du canton de Grazay, en 1790 ; — érigée en succursale par décret du 5 ventôse an XIII, de l'archiprêtré et du doyenné de Saint-Martin.

Écoles. — « Une bonne maîtresse d'école » est en fonction dans la paroisse (à Belgeard) en 1778. Un établissement de sœurs d'Évron, dû à la générosité de M. Chanteau, curé, et tenu par deux religieuses de sa famille, a été supprimé vers 1870. Actuellement, écoles laïques pour les garçons et les filles.

En 1734, M. Pouyvet de la Belinière, fondateur de l'école de Montourtier, voulait que les sœurs allassent soigner les malades de Belgeard, « en leur fournissant un cheval ».

Avant d'être devenu centre de paroisse, le Bourg-Nouvel possédait une chapelle, dédiée à saint Julien, et d'assez grandes dimensions (40 pieds sur 20). Interdite pour défaut d'entretien, elle fut rouverte par ordonnance épiscopale et bénite, le 20 septembre 1740, par M. Boullevraye, curé de Commer. Les deux messes qui se disaient à la chapelle de Sainte-Anne de la Herperie s'acquittèrent depuis au Bourg-Nouvel. On y communiait les malades et les habitants du village. Cette chapelle a été détruite vers 1830. M. Gérault signale aussi « une ancienne église convertie en grange qui passe pour avoir été l'église paroissiale ». Celle qu'a fait construire M. Lamarre, en style du XIIIe s., avec des ressources très modiques, se ressent un peu de cette pénurie de moyens, mais est convenable et assez vaste.

Curés depuis la translation : *Lamarre,* 1876, † 1882. — *Le Jariel,* 1882-1887. — *Hamard,* 1887.

Notes historiques et féodales. — Comme monuments ou témoins de l'antiquité du B. on peut citer la pierre druidique de la forêt de Bourgon, dite Pierre-au-Singe (Carte du ministère de l'Intérieur) ; les noms de lieux : Pierrelée, Belgeard, Montlivron, Brives, la Herperie ; les fragments de cercueil (?) en terre cuite et de poterie conservés au musée de Mayenne.

Les documents historiques commencent avec la charte de fondation de l'abbaye de Clairet au lieu de la Herperie, dans les dernières années du XIIe s. Juhel de Mayenne donna, entre autres biens-fonds, le Bourg-Nouvel, *totum Mesiamart cum Burgonovello.* Mais, quand il eût transféré sa fondation de la Herperie à Fontaine-Daniel, 1205, il reprit les domaines de la paroisse de Belgeard et laissa seulement aux religieux, abondamment dédommagés, la mouture du Bourg-Nouvel. Telle était donc la situation au commencement du XIIIe s. : les seigneurs de Mayenne possédaient le domaine du Bourg-Nouvel. Ils le perdirent ou l'aliénèrent avant la fin du siècle, comme nous l'apprend l'acte suivant, encore inédit, de Philippe le Bel, que je cite textuellement, car il éclaire plus l'histoire de la seigneurie et de la justice du Bourg-Nouvel que ne le faisaient toutes les dissertations : « *Philippus…, notum sit omnibus… nos audivisse supplicationem manentium in Burgonovello, situato et inclavato in baronia Meduane Juhelli,… continentem quod, a tanto tempore quod*

memoria humana non transcendit, fuerunt totaliter exempti et liberi ab omnimoda servitute subjectionis, custodie nocturne sive diurne, reparationis, necnon aliorum tributorum quorumcumque castelli dicti loci Meduane ; et, ut nobis sufficienter elucidaverunt, dilecto fratri nostro comiti Cenomanie nullo medio subjiciuntur, quod olim predicta terra a nostra regia camera processit, et cum predicto comitatu adjuncta fuit, una cum sigillis, et inde talem libertatem obtinuit… » — Philippe le Bel mourait en 1314. Longtemps avant lui, *a tanto tempore quod memoria humana non transcendit,* la terre du Bourg-Nouvel avait été distraite du domaine royal et unie au comté du Maine, avec les émoluments du scel. C'est là l'origine des privilèges des habitants du pays, rattachés directement au comté, et de leur exemption vis-à-vis du seigneur de Mayenne. Comment avait eu lieu cette transmission à la couronne d'un domaine enclavé dans la baronnie de Mayenne ? Nous n'en savons rien sinon qu'elle se fit au cours du XIII^{e} s., probablement par saint Louis quand il remit le comté du Maine à Charles, comte de Provence, son frère, en 1246. Le roi, ayant un domaine, ne pouvait manquer d'y établir une juridiction royale. Au contentieux, elle était très restreinte puisqu'elle ne s'étendait que sur la paroisse de Belgeard, moins trois fermes, et sur quelques portions de Commer et de Jublains. Malgré ce qu'on a pu avancer, on ne connaît aucun jugement rendu par le juge du Bourg-Nouvel en dehors de ces limites, en vertu de ses attributions régulières, mais seulement quelques cas où il agit en vertu d'une commission du parlement. Les avocats de la barre ducale cessèrent même de plaider devant cette juridiction en 1692, et les parties, ne pouvant plus s'y faire représenter, désertèrent le tribunal royal. Un arrêt du 2 avril 1700 défendit au lieutenant du prévôt de la maréchaussée résidant à Mayenne, d'amener devant le juge du Bourg-Nouvel aucun prisonnier pour y faire juger sa compétence, et enjoignit à ce dernier de se réduire absolument aux causes de son ressort. Le sénéchal avec son procureur, son greffier et ses deux huissiers avait donc une charge à peu près honorifique. La signature des registres paroissiaux, qui lui serait revenue s'il eût été considéré suivant son titre, était réservée au lieutenant général du présidial du Mans, sauf quelques rares exceptions. Une chambre du palais de Mayenne, ou même le vestibule, était cependant affectée à ses audiences qui furent tenues aussi à Commer.

Quant à la juridiction volontaire, les notaires qui l'exerçaient en cour du Bourg-Nouvel étaient, dès le commencement du XIV^{e} s., établis sur une grande partie du comté du Maine : on les voit au Mans même et auprès de Méral, limite de l'Anjou. Philippe de Valois, héritier du comté du Maine, étant devenu roi de France, en 1328, fonda l'année suivante au Mans le chapitre du Gué-de-Mauni et lui attribua entre autres revenus le profit des droits de sceaux et d'investiture des notaires de la cour du Bourg-Nouvel comme de la cour du Mans, se réservant seulement la justice et le domaine. Avant cette époque (1329), les actes notariés furent scellés du sceau des comtes d'Anjou et du Maine ; depuis, ils le furent du sceau royal. On a eu tort d'attribuer au XIII^{e} s. le sceau matrice marqué d'une fleur de lis dans le champ, avec la légende *S. ad causas regis de Burgonovo* et les empreintes du même style. Tous les actes auxquels ils sont appendus sont postérieurs à la fondation du Gué-de-Mauni. Mais depuis lors, même pendant que le domaine fut redevenu apanage d'un nouveau comte du Maine (1332-1481), ou après qu'il eût été engagé à des seigneurs particuliers, le sceau resta aux armes du roi, comme la cour fut toujours dite cour royale du Bourg-Nouvel. Le titulaire d'une charge de notaire payait son office aux chanoines et prenait son investiture du juge royal. Quand, en 1585, la seigneurie du Bourg-Nouvel fut aliénée par le roi, on comprit dans la vente la faculté de pourvoir aux offices de judicature.

Voici la liste des sénéchaux du Bourgnouvel dressée par M. Almire Bernard : Pierre Cotteblanche, mari de Guillemette Legravelais, 1482. — Julien Bourdais. — Léonard Chaussis, mari de Jeanne Cotteblanche. — Jean Laletton, fils de Robert L., bailli de Mayenne, et de Sainte Surgan. — Robert Viel, † 1566. — Louis Blanchet, nommé en 1566 par les habitants de Belgeard et agréé par le roi. — Gilles Richard, 1595. — René Desaunais, 1625, 1651. — René-Baptiste D., fils du précédent, époux de Marie Cazet, 1689. — Joseph Desaunais, époux de Marie-Madeleine Briand, 1726. — René-François Gournay. — René Gournay, en fonction en 1790.

Le domaine consistait dans le Bois-Bouchard, de 83 arpents ; la Lande-du-Bois, de 67 arpents ; les plesses et pâtis de Sainte-Anne, de 5 arpents ; la Lande-Madame, de 3 arpents ; et des rentes et cens ou devoirs comprenant : 300 boisseaux d'avoine, 30 ℔ de taille, 16 ℔ de cens, 14 ℔ sur les étang et moulin de Belgeard, les lods et ventes au douzième, les droits de rachat, de déport, etc. Le 16 octobre 1585, le sieur Isnard Jossault se portait engagiste du tout, sauf le Bois-Bouchard, pour 1680 écus, et cédait son contrat, le 13 juillet 1622, au maréchal de Boisdauphin moyennant un bénéfice de 880 ℔. Le Bourg-Nouvel resta depuis comme annexé au domaine de Bourgon. Le Bois-Bouchard acquis le 24 février 1656 par le cardinal de Mazarin, revint en 1722 à M. Pouyvet de la Belinière, seigneur de Bourgon. En 1667 et 1690, les riverains, pour s'exempter de la rente collective des 300 boisseaux d'avoine, renoncèrent à leur droit d'usage dans la forêt. En 1769, M. Le Nicolais, propriétaire de Bourgon, fut pour quelques années inquiété dans la possession de son domaine du Bourg-Nouvel. Le roi voulait retirer toutes les terres engagées ; et par ailleurs M. Rahault de Terreneuve, ancien lieutenant-colonel au régiment de Lyonnais, demandait à être substitué comme engagiste au seigneur de Bourgon. Celui-ci, qui avait besoin de ces domaines pour entretenir ses forges, demanda à les garder en y ajoutant même les terres et seigneuries de Courtoux, Torbéchet et la Forêt, que le roi avait acquises de la duchesse de Beauvilliers, et promit de réunir la justice de ces seigneuries à celle du Bourg-Nouvel en augmentant le nombre des officiers. Ces propositions et de nouvelles offres que M. Le Nicolais porta jusqu'à 4 000 ℔ de rente annuelle, n'empêchèrent pas qu'un arrêt de retour à la couronne fût rendu le 17 avril 1769. Le 17 septembre 1773, l'engagiste remit tous les titres qui concernaient le Bourg-Nouvel ; et pourtant il rentra dans la possession du domaine et le garda jusqu'en 1790.

Maires de Belgeard et du Bourg-Nouvel : François *Tiercelin,* 1791. — Lemoine, 1798. — *Beaugars,* 1803. — *Boisard,* 1821, 1836. — *Le Camus,* 1840. — *Gombert,* 1850, 1860. — *Deslandes,* 1860-1870. — *Plessis,* 1870-1873. — *Boisard,* 1873-1876. — *Plessis,* 1876-1890. — *Quentin,* 1890.

Reg. par. de Belgeard depuis 1642. — Arch. nat., R/5. 117 ; JJ. 217, f. 42 ; Q/1, 700. — Arch. de la S., fds. municipal 550 ; L. 18. — Arch. de M.-et-L., Cart. de Méral. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.,* t. II, p. 89 ; t. III, p. 130 ; t. V, p. 81. — Arch. de la M., B. 73, 570. — Gérault, *Notice sur Evron,* p. 236, 255. — *Cart. de Fontaine-Daniel,* passim, et *Histoire de l'abbaye,* p. 377. — *Echo,* 20 avril 1864, 8 juillet 1868. — *Indépendant,* 16 novembre 1862. — Trouillard, *Bourgnouvel et son sénéchal.* — Chart. de Bourgon. — Pour les localités, voir les art. : *Belgeard, la Herperie, la Lorerie.*